



Avenant 1 à la CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
COMMUNES VIE ET BOULOGNE

AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse d'Allocations familiales de Vendée représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Michel PEZAS et par sa directrice par intérim, Madame Aude COURNEE, dûment autorisés à signer le présent avenant à la convention territoriale globale ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La communauté de communes de Vie et Boulogne représentée par son Président, Monsieur Guy PLISSONEAU, dûment autorisé à signer le présent avenant à la convention territoriale globale ;

Ci-après dénommé « la communauté de communes de Vie et Boulogne » ;

et

- la commune d'Aizenay représentée par son maire, Monsieur Franck ROY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune d'Apremont représentée par son maire, Madame Gaelle CHAMPION, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Beaufou représentée par son maire, Madame Delphine HERMOUET, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Bellevigny représentée par son maire, Monsieur Régis PLISSON, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Falleron représentée par son maire, Monsieur Gérard TENAUD, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Grand'Landes représentée par son maire, Monsieur Pascal MORINEAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de La-Chapelle-Palluau représentée par son maire, Monsieur Xavier PROUTEAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de La Genétouze représentée par son maire, Monsieur Guy PLISSONNEAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

- la commune des Lucs-sur-Boulogne représentée par son maire, Monsieur Roger GABORIEAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Maché représentée par son maire, Monsieur Frédéric RAGER, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Palluau représentée par son maire, Madame Marcelle BARRETEAU, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune du Poiré-sur-Vie représentée par son maire, Madame Sabine ROIRAND, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Saint-Denis-La-Chevasse, représentée par son maire, Madame Mireille HERMOUET, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Saint-Etienne-du-Bois représentée par son maire, Monsieur Guy AIRIAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- la commune de Saint-Paul-Mont-Penit représentée par son maire, Monsieur Philippe CROCHET , dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

ci-après dénommées « les communes » ;

Vu la convention territoriale globale signée le 16 septembre 2021 ;

Il est convenu ce qui suit :

Enrichissement du projet social de territoire sur les champs d'intervention conjoints de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Accompagnement social.

ARTICLE 1ER : LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

La Convention Territoriale Globale Vie et Boulogne signée le 16 septembre 2021 précise les plans d'actions sur les thématiques suivantes : Petite Enfance, Parentalité, l'Accès aux Services Administratifs et Démarches en ligne. Le présent avenant a pour objet d'enrichir le projet social de territoire de fiches actions complémentaires sur les champs d'interventions de l'Enfance, la Jeunesse et l'Accompagnement Social.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Sur le champ de l'enfance :
 - A l'échelle de chaque structure : conforter des services enfance de proximité, de qualité et accessibles à tous
 - A l'échelle locale : renforcer la continuité éducative entre les professionnels et avec les familles
 - A l'échelle intercommunale : mettre en réseau les acteurs de l'enfance (élus, professionnels, bénévoles)

- Sur le champ de la jeunesse :
 - Développer une offre jeunesse attractive, évolutive et accessible à tous
 - Soutenir les engagements des jeunes et les accompagner dans l'accès à leur autonomie
 - Mettre en réseau localement et à l'échelle intercommunale les acteurs de la jeunesse (élus, professionnels, bénévoles)

- Sur le champ de l'accompagnement social :
 - Favoriser le recours pour tous aux services et dispositifs d'accompagnement social
 - Renforcer les complémentarités entre les acteurs locaux

Les Annexes 1 à 3 au présent avenant précisent les diagnostics partagés sur ces champs d'intervention ainsi que les plans d'actions dédiés.



Fait à ...

Le ...

La Caf		La communauté de communes Vie et Boulogne
La Directrice par interim, Mme Aude COURNEE	Le Président, M. Michel PEZAS	Le Président, M. Guy PLISSONNEAU
La commune d'Aizenay	La commune d'Apremont	La commune de Beaufou
Le maire, M. Franck ROY ou son représentant	Le maire, Mme Gaelle CHAMPION ou son représentant	Le maire, Mme Delphine HERMOUET ou son représentant
La commune de Bellevigny	La commune de Falleron	La commune de Grand'Landes
Le maire, M. Régis PLISSON ou son représentant	Le maire, M. Gérard TENAUD ou son représentant	Le maire, M. Pascal MORINEAU ou son représentant
La commune de La-Chapelle- Palluau	La commune de La Génétouze	La commune des Lucs-sur- Boulogne
Le maire, M. Xavier PROUTEAU ou son représentant	Le maire, M. Guy PLISSONNEAU ou son représentant	Le maire, M. Roger GABORIEAU ou son représentant



La commune de Maché	La commune de Palluau	La commune du Poiré-sur-Vie
Le maire, M. Frédéric RAGER ou son représentant	Le maire, Mme Marcelle BARRETEAU ou son représentant	Le maire, Mme Sabine ROIRAND ou son représentant
La commune de Saint-Denis- La-Chevasse	La commune de Saint-Etienne- du-Bois	La commune de Saint-Paul- Mont-Penit
Le maire, Mme Mireille HERMOUET ou son représentant	Le maire, M. Guy AIRIAU ou son représentant	Le maire, M. Philippe CROCHET ou son représentant